

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
N° 15/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, à onze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houdan, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine DEBLOIS-CARON.

Date de la convocation : 27/06/2023

Date d'affichage : 27/06/2023

Nbre de conseillers en exercice : 8

Nbre de présents : 6

Ouverture de la séance :

6 présents et 2 pouvoirs : 8 votants

Nomination du secrétaire de séance :

Étaient présents :

Mesdames DEBLOIS-CARON – GAUTIER - BESNARD

Messieurs SERAY – DURET - BOURGOGNE

Étaient Absents et excusés :

Monsieur Jean-Marie TETART donne pouvoir à Madame DEBLOIS-CARON

Madame Nathalie GUYOMARD donne pouvoir à Monsieur BOURGOGNE

Mme Christine DEBLOIS-CARON

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 078-267800936-20230706-DEL\_CCAS\_23\_15-DE



**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR**

**Le Conseil d'Administration du CCAS,**

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

**CONSIDERANT** les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

**CONSIDERANT** sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

**CONSIDERANT** que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

***Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, l'unanimité des membres présents et représentés***

**ARTICLE 1** : D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant de 58.68 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressés par le Comptable Public.

EXERCICE	N° TITRE	MONTANT	Nature de la Recette
2020	70/2020	21.28 €	Téléassistance
2021	66/2021	37.40 €	Téléassistance

**ARTICLE 2** : Dit que ces créances feront l'objet d'un mandat à l'article budgétaire 6541.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 10/07/23

Publiée ou notifiée, le 10/07/23

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Pour extrait certifié conforme au registre

Houdan, le 6 Juillet 2023

